



Violation de l'article 9 - harcèlement

Par **nioush**, le **28/01/2009** à **15:31**

Quelle est la marche à suivre contre quelqu'un, qui ayant eu accès à un site perso musical, et qui dû fait a eu accès aux adresses d'autres contacts persos, qui les anotés et qui les contacte maintenant, les ajoute à son msn, afin de leur demander des renseignements personnels sur moi !! il n'a plus accès à ce site, et a quand même contacté ce jour, un autre de mes contacts !! la personne importunée a copié la conversation et le harceleur reconnait avoir copié cette adresse de mon site quand il en avait accès.
Sous différents pseudos, cette personne contacte mes amis, afin de les questionner sur ma vie privée !! ils répondent pensant avoir affaire à quelqu'un d'autre.
Cette personne a été avertie de l'article 9 et du respect de la vie privée et des conséquences, mais elle persiste !!
Comment faire ? y a-t-il un moyen de lui faire comprendre, qu'il devrait comprendre, car aller en procès n'est intéressant pour personne
Vous remerciant des bons soins réservés à la présente, je vous prie de croire, en mes sentiments déferents.

Par **frog**, le **28/01/2009** à **15:56**

Ignorez le pauvre bougre qui ne se sent exister qu'à travers la vie des autres. En brassant de l'air et montrant votre impuissance, vous ne ferez qu'entretenir ses manoeuvres provocatrices.